

ASSEMBLÉE NATIONALE

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2401)

N° AS471

AMENDEMENT

présenté par
M. Neuder, M. Hetzel, Mme Gruet, M. Bazin et Mme Sylvie Bonnet

ARTICLE 6

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.